

Message du Conseil communal au Conseil général n°150 15.06.2020

OBJET : Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2019 de la Commune mixte de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfavre, Glovelier et Soulce.

Introduction

Le compte de fonctionnement de l'année 2019 de la Commune mixte de Haute-Sorne présente un excédent de produits de CHF **98'089.54** alors que le budget correspondant, accepté par le Conseil général, tablait sur un excédent de charges de CHF 904'360.-.

En marge du résultat positif du compte de fonctionnement, le Conseil communal relève que plusieurs investissements ont été réalisés pour un montant brut 3.26 mios.

Le Conseil communal tient toutefois à faire observer que, malgré le septième exercice positif, les années à venir seront difficiles, très difficiles, en termes de gestion des finances communales. En effet, de nombreux projets, que ce soit au niveau fédéral ou communal, pourront impacter d'une manière importante les finances publiques. Nous citerons notamment les réformes fiscales en cours, la répartition des charges canton/commune, l'imposition des couples mariés ou encore la suppression de l'imposition de la valeur locative. Et bien évidemment la pandémie liée au COVID19, que personne ne pouvait prévoir, et qui aura un impact considérable sur les finances publiques et ceci sur plusieurs exercices. Notre tâche sera donc ardue pour l'établissement des prochains budgets.

La vérification des comptes, effectuée par la fiduciaire BDO, s'est déroulée du 30 avril au 8 mai 2020. Elle fait l'objet d'un rapport. Lors de cet audit les écritures de clôture relatives aux reclassements comptables, aux dissolutions et attributions à des provisions et à des fonds, aux amortissements complémentaires, ont été validées et respectent le cadre légal.

Présentation

Les comptes 2019 de la commune mixte de Haute-Sorne, présentent un excédent de produits :

<i>en francs</i>	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
<i>CHARGES</i>	28 143 179	27 133 900	29 568 942
<i>REVENUS</i>	28 401 221	26 229 540	29 667 032
<i>EXCEDENT</i>	258 042	- 904 360	98 090

La variation entre budget et comptes 2019 est de CHF 1'002'450.-

Dépassements budgétaires – cadre légal

Les dépassements budgétaires sont soumis au Conseil Général conformément à l'art. 29 ch. 12 let. a) du RO de la commune de Haute-Sorne

Art. 29 Le conseil général a en particulier les attributions suivantes :
12. Il vote les crédits supplémentaires :
a) En cas de dépassement de crédit budgétaire pour autant qu'ils dépassent de 10% les charges totales portées au budget ou les 10% du poste budgétaire concerné mais au moins 50'000 francs. Les dépréciations supplémentaires ne sont pas considérées comme dépassement de crédit ;

Les dépassements budgétaires se calculent par classification fonctionnelle et non par ligne budgétaire et sont donc traités de cette manière.

Charges liées

Les participations communales aux charges cantonales concernent l'Action sociale, l'AVS, les mesures contre le chômage et l'enseignement. Elles se calculent en fonction du nombre d'habitants total des communes jurassiennes (6958 pour Haute-Sorne). Le budget avait été établi sur une base de 7'000 habitants.

- Les charges concernant l'enseignement (rubr. 0590.351.00) présentent une dépense nette de CHF 6'992'793.80, soit CHF 18'100.- de moins que la somme portée au budget.
- Les coûts admis à la répartition des charges de l'Action sociale continuent d'augmenter et ceci à l'échelle cantonale. Pour 2019 la participation de la commune de Haute-Sorne se monte à CHF 2'531'074.-, d'où une charge inférieure de CHF 19'026.-. Ce montant comprend la charge de fonctionnement de la Maison de l'enfance.
- La contribution communale à l'AVS, AI et PC est de CHF 1'947'876.-, soit CHF 82'100.- de moins que la prévision budgétaire correspondante.
- La participation annuelle aux mesures relatives au marché du travail s'élève à CHF 172'666.- alors que le budget prévoyait une dépense de CHF 180'000.-.

Respect du budget et maîtrise des dépenses

Au terme de l'exercice sous revue, il est important de relever certains écarts entre le budget et les comptes qui s'expliquent principalement par des dépenses non réalisées, des produits supplémentaires ou encore d'amortissements supplémentaires.

Les variations constatées se résument ainsi :

Les nombres positifs = charges en moins ou produits en plus

Les nombres négatifs = charges en plus ou produits en moins

01.	Charge globale de l'administration générale	CHF	- 4 051
02.	Travaux publics	CHF	- 12 267
	Eclairage public	CHF	50 334
	Autres éléments de la fonction 02	CHF	-10 882
03.	Affaires juridiques, Police, PC	CHF	14 637
05.	Ecole primaire – Service de l'école - Trp. scolaires	CHF	- 49 824
	Complexes scolaires	CHF	20 521
	Répartition ESHS	CHF	75 927
	Charges de l'enseignement	CHF	18 116
	Autres éléments de la fonction 05	CHF	41 074
06.	Fonction 06 - Aide sociale	CHF	131 151
07.	Fonction 07 – Economie publique	CHF	47 905
08.	Intérêts	CHF	20 500
	Dépréciations et amortissements (suppl. CCSC)	CHF	- 436 846
	Ajustement provision vacances & heures suppl.	CHF	- 35 000
	Produits nets des ventes de terrains	CHF	- 37 339
	Autres éléments de la fonction 08.	CHF	- 33 690
12.	Inhumations	CHF	<u>12 911</u>
	Total des dépenses non réalisées, recettes et amortissements supplémentaires (+/-)	CHF	- 186 823
	Recettes fiscales supplémentaires (+)	CHF	<u>1 189 273</u>
	Variation entre budget et comptes 2019	CHF	1 002 450

Impositions

Le revenu net global des impositions s'élève à 18,63 mios, il est supérieur de 1.19 mios au montant porté au budget. Les variations sont détaillées sous le chapitre 9 du rapport.



09.	Fiscalité – PPH – rôle / variations / partages (+/-)	CHF	523 711
	Fiscalité – PM – rôle / variations / partages (+/-)	CHF	398 996
	Fiscalité – autres revenus fiscaux impôts (+/-)	CHF	266 566
	Total produits extraordinaires	CHF	1 189 273

Les prévisions budgétaires 2019 ont été établies sur la base de la projection élaborée par le service des contributions le 15.10.2018. (c.f. extrait ci-dessous)

Rôle d'impôt 2019 (situation PROV en 12.2019 * env. 97 % du rôle sera taxé s./2020-2021) / hypothèse b)**

Revenu personnes physiques :	Fr. 11'260'000.00 (quotité 2.10)	///	1.47 %
Fortune personnes physiques :	Fr. 840'000.00 (" 2.10)	///	0.93 %

b) s./prévisions budgétaires cantonales, qui tiennent compte de la compensation en 2019 des effets de la progression à froid observée du 30.06.2017 (indice 100,9 points) au 30.06.2018 (indice 102,1 points) (=> impact négatif de 0,82 % env. sur les recettes fiscales ; à noter que de la baisse linéaire de 1 % des tarifs de l'impôt sur le revenu prévue normalement en 2019 est repoussée d'une année [= 2020] => échéances jusqu'en 2023).

Au terme de l'exercice comptable, on note une hausse de l'ordre CHF 90'393.-, qui correspond au 0,74% du total de l'impôt des personnes physiques.

Au titre de la rétrocession des impôts frontaliers, la commune a reçu la somme de CHF 1'255'814.-, montant qui correspond 8.43 % d'augmentation par rapport au budget de l'année sous revue.

Pour ce qui est des impôts des personnes morales (PM), les comptes présentent une augmentation de 17.69%, soit CHF 294'351 par rapport au budget qui tablait sur une légère contraction des rentrées comparativement à l'année 2018. Le solde net des variations et partages des impôts des PM est de CHF 104'645.- en faveur de la commune. Les revenus fiscaux supplémentaires nets des PM sont donc de CHF 398 996.- ce qui représente le 33,55% de la variation globale des revenus fiscaux 2019.

Les autres rentrées liées à la fiscalité proviennent de différentes sources, les variations d'impôts des PP, soit la différence entre les diminutions ou les augmentations découlant des taxations définitives des personnes physiques rendues dans le courant de l'année 2019 (Rôle d'impôts de 2018 et antérieurs).

Les autres rubriques liées à la fiscalité, partages d'impôts, autres impôts (prestations en capital et gains de fortune) ainsi que les éliminations d'impôts et les rachats d'ADB.

L'exercice 2019 a bénéficié d'une contribution du fonds de péréquation :

	2018		2019	
o Reçu du fonds de péréquation	CHF	1 410 050	CHF	699 999
o ./ charges de centre	CHF	218 750	CHF	238 723
o Subside d'aide à la fusion		-		-
Contribution nette	CHF	1'191'300	CHF	431 276

Conclusion

Municipalité

L'exercice comptable 2019 présente un excédent de recettes de CHF 98 089.54.

Résultat de l'exercice 2019	Budget 2019	Comptes
Bénéfice brut avant amortissements	169 840	1 661 222
Amortissements patrimoine administratif (331)	-851 600	-850 031
Amortissements patrimoine financier (330)	- 490 000	- 527 117
Bénéfice brut	-1 171 760	284 074
Amortissements supplémentaires (PA)		-1 036 794
Amortissements supplémentaires (PF)	-	-
Amortissements du découvert	-	-

Dissolution de réserves comptables	300 000	887 540
Attributions à des réserves comptables	-32 600	-36 730
Résultat	-904 360	98 090
Ecart budget 2019 / comptes 2019		1 002 450

Nous constatons une certaine stagnation des recettes fiscales liées aux personnes physiques et une augmentation des recettes fiscales de personnes morales, signes d'une conjoncture relativement favorable. Ces éléments sont cependant appelés à subir des modifications relatives aux différentes réformes en cours, à ce stade il est difficile d'évaluer la portée de ces réformes tout en sachant qu'il en découlera des baisses des rentrées.

Au 31 décembre 2019, la fortune nette se présente ainsi :

Variation de fortune	Comptes 2019
Solde au 1 ^{er} janvier 2019 – cpte 290.00	652 519.65
Variations 2019	-
Solde au 31 décembre 2019	652 519.65
Résultat 2019	98'089.54
Fortune nette au 31 décembre 2019	750 609.19

Le Conseil Communal fait preuve d'une extrême prudence dans l'analyse de la situation actuelle. Il tient à relever que les résultats très réjouissants, enregistrés depuis la naissance de la commune ont bénéficié de la conjugaison de plusieurs effets, à savoir :

1. Des recettes fiscales supérieures à celles annoncées par les Services Cantonaux.
2. La maîtrise par les différents acteurs des dépenses courantes.
3. Le respect des dépenses budgétées.
4. Les apports de la péréquation financière.
5. Des taux d'intérêts historiquement bas.

Notre revenu fiscal harmonisé (RH) est en progression, il fluctue au même rythme que celui des autres communes jurassiennes et, malgré cette amélioration, la commune reste tributaire de la péréquation financière, il faut donc rester prudent pour les années à venir.

Pour rappel : « Le revenu fiscal harmonisé (RH) équivaut au rendement net des recettes fiscales ordinaires, divisé par la quotité ordinaire de la commune et multiplié par la quotité ordinaire moyenne pondérée de l'ensemble des communes (1.983971754).

L'indice des ressources (IR) est égal, pour chaque commune, au rapport entre son revenu fiscal harmonisé (RH) par habitant et le revenu fiscal harmonisé moyen par habitant de l'ensemble des communes multiplié par 100 »

	2014	2015	2016	2017	2018	2018
Revenu fiscal – hors péréquation	15'486'202	16'392'932	16'431'257	17'590'898	17 377 746	17 377 746
Revenu fiscal harmonisé	14'077'031	14'938'775	15'039'908	16'233'540	15'926'172	
Indice des ressources IR	73.00	76.57	79.23	84.92	79.73	

Une commune ne contribue, ni ne bénéficie du fonds de la péréquation financière si son indice en % des ressources par habitant se situe entre 90% et 100% (zone neutre). Une commune dont l'IR se situe en zone neutre dispose des ressources nécessaires pour son fonctionnement sans être tributaire de la péréquation pour équilibrer ses comptes.

Fort de tous ces éléments, le Conseil Communal reste vigilant dans la gestion du quotidien tout en gardant au centre de ses préoccupations le bien-être des citoyennes et citoyens dans l'élaboration des projets futurs, dans le but de pérenniser son fonctionnement.

L'Exécutif remercie l'ensemble du personnel communal pour sa précieuse collaboration à ce résultat. Il remercie également le Conseil général qui a fait preuve de prudence dans ses décisions relatives à l'engagement de nouvelles dépenses.

Le Conseil communal, sur la base du préavis favorable de la Commission des finances et conformément aux recommandations de la fiduciaire, invite le Conseil général à accepter les comptes 2019 en votant l'arrêté s'y rapportant.

Bourgeoisies

La commune de Haute-Sorne, en tant que commune mixte, est chargée de gérer les biens bourgeois.

Les comptes des quatre bourgeoisies sont dressés de manière séparée.

Le Conseil communal a pris la décision, après avoir consulté le président de la commission de vérification des comptes, de confier la vérification des comptes bourgeois au même organe que celui qui effectue l'audit des comptes communaux. Aussi sur la durée d'une législature, les comptes de chaque bourgeoisie seront révisés une fois par un organe externe.

Pour l'année 2019, ce sont les comptes de la bourgeoisie de Glovelier qui ont été vérifiés par la fiduciaire.

Les comptes forestiers de Bassecourt et Soulce affichent un excédent de recettes alors que ceux de Courfaivre et Glovelier présentent un déficit de fonctionnement.

Le résultat du compte forestier est, selon le décret sur la gestion financière de communes, portés à charge respectivement au produit du compte de fonctionnement général.

A relever que contrairement à une année comptable qui court du 1^{er} janvier au 31 décembre, l'année forestière débute le 1^{er} septembre et se termine le 31 août.

Bourgeoisie de Bassecourt

Résultat de l'exercice 2019	Budget 2019	Comptes 2019
Bénéfice brut avant amortissements	23 300	152 343
Amortissements patrimoine administratif (331)	-17 500	- 14 900
Amortissements patrimoine financier (330)	-	-
Bénéfice brut	5 800	137 443
Dissolution de réserves comptables	-	-
Attributions à des réserves comptables	-4 000	-30 081
Résultat	1 800	107 362
Ecart budget 2019 / comptes 2019		105 562

Les comptes présentent un excédent de produit qui s'explique comme suit : produits supplémentaires CHF 33'476.-, versement de « Swissgrid », est une indemnité pour le passage des installations de transports d'électricité, cette indemnité est versée tous les 25 ans. L'exploitation forestière accuse un excédent de recettes de CHF 50'352.71 alors que le budget prévoyait une charge de CHF 68'400.- soit un écart de CHF 130'000.-. Cet écart s'explique par l'encaissement durant l'exercice 2019 du produit de la vente de bois dont les frais d'exploitation ont été payés en 2018. La provision pour l'entretien des pâturages a été augmentée de CHF 30'000.- et une provision pour impôts a été constituée CHF 19'500.-.

Bourgeoisie de Courfaivre

Résultat de l'exercice 2019	Budget 2019	Comptes 2019
Bénéfice brut avant amortissements	-25 700	-11 534



Amortissements patrimoine administratif (331)	-5 000	-5 000
Amortissements patrimoine financier (330)	-	-
Bénéfice brut	-30 700	-16 534
Dissolution de réserves comptables	-	-
Attributions à des réserves comptables	-	-258
Résultat	-30 700	- 16 792
Ecart budget 2019 / comptes 2019		13 908

Les comptes présentent un excédent de charges inférieur à celui porté au budget, l'exploitation forestière affiche une charge supplémentaire de CHF 13'534.26, à contrario, des dépenses pour l'entretien des pâturages CHF 31'000.- avaient été portées au budget, alors que CHF 10'583.05 ont été dépensés.

Bourgeoisie de Glovelier

Comptes 2019 révisés par la fiduciaire

Résultat de l'exercice 2019	Budget 2019	Comptes 2019
Bénéfice brut avant amortissements	53 300	136 162
Amortissements patrimoine administratif (331)	-39 000	-28 500
Amortissements patrimoine financier (330)	-5 000	-
Bénéfice brut	9 300	107 662
Amortissements supplémentaires du PA	-	-
Dissolution de réserves comptables	-	-
Attributions à des réserves comptables	-9 300	-8 358
Résultat	-	99 304
Ecart budget 2019 / comptes 2019		99 304

L'exploitation forestière affiche un déficit de CHF 19'292, soit une différence de près de CHF 30'000.- avec le budget 2019, cette différence provient de la comptabilisation des remboursements du triages pour les frais de gestion 2017 et 2018. Position qui avait fait l'objet de surévaluation lors des clôtures précédentes. On constate également des dépenses portées au budget qui n'ont pas été réalisées, entretien des chemins CHF 23'000.- ; entretien hangar rte de Saulcy CHF 15'000.-, entretien des pâturages CHF 8'000.-, ainsi qu'une réduction des amortissements, CHF 15'000.-.

Bourgeoisie de Soulce

Résultat de l'exercice 2019	Budget 2019	Comptes 2019
Bénéfice brut avant amortissements	-1 920	76 733
Amortissements patrimoine administratif (331)	-11 000	-10 000
Amortissements patrimoine financier (330)	-	-
Bénéfice brut	-12 920	66 733
Dissolution de réserves comptables	12 500	-
Attributions à des réserves comptables	-1 500	-50 104
Résultat	-1 920	16 630
Ecart budget 2019 / comptes 2019		18 550

Les comptes affichent un excédent de produits alors que le budget tablait sur un excédent de charges. CHF 50'000.- ont été attribués à la réserve pour l'aménagement des pâturages (sur base des contributions d'estivages reçues). Le compte forestier affiche un excédent de produits de CHF 13'700.85 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 12'700.-.

Le Conseil communal, sur la base du préavis favorable de la Commission des finances et conformément aux recommandations de la fiduciaire et de la Commission de vérification des comptes, invite le Conseil général à accepter les comptes 2019 des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

Jean-Bernard Vallat

Raphaël Mérillat

Bassecourt, le 27 mai 2020